

sans malice, disent que si cela va mal dans l'industrie laitière, c'est parce que ces circonscriptions sont représentées par des créditistes. Or, le ministre de l'Agriculture est un créditiste lui-même ..

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je prends pour acquis que l'honorable député a fermé la parenthèse et qu'il en est venu à la conclusion de ses remarques.

\* \* \*

### LA SITUATION ÉCONOMIQUE

MESURES EN VUE D'ENRAYER LE CHÔMAGE—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre aux termes de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion. Je fonde mes raisons pour ce faire sur les faits suivants.

En décembre, le nombre de chômeurs au Canada est passé de 476,000 à 538,000 et a atteint 6.6 p. 100 de la population active, compte tenu de la variation saisonnière. Il a augmenté de 155,000 par rapport au mois de décembre de l'année dernière. Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est que le gouvernement se refuse à prendre des mesures pour encourager les ventes de produits canadiens et par ce moyen, accroître la production et assurer davantage d'emplois. Il s'est refusé notamment à diminuer les impôts sur le revenu afin de stimuler le pouvoir d'achat, ce qui aurait permis d'augmenter les ventes, la production et le nombre des emplois; à réduire les impôts des entreprises de façon à abaisser les coûts à la production et les prix de vente, et partant, d'accroître la production et de créer de nouveaux emplois et...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député devrait dire quelle est la motion qu'il a l'intention de présenter en vertu de l'article 43 du Règlement.

**L'hon. M. Hees:** J'y arrive, monsieur l'Orateur... et à établir des stimulants fiscaux pour accroître la productivité abaissant ainsi les coûts et les prix de vente et augmentant la production et les emplois.

Je présente cette motion parce que le gouvernement persiste à adopter des mesures de ce genre qui se sont révélées complètement insuffisantes depuis trois ans, tandis que le chômage augmentait de façon soutenue.

Je propose donc en vertu de l'article 43 du Règlement:

Que le gouvernement convoque immédiatement une réunion des représentants des provinces, des municipalités, de la main-d'œuvre organisée et de l'industrie pour étudier et recommander les mesures appropriées à prendre sans délai pour stimuler l'économie et remédier ainsi au grave problème croissant du chômage.

**M. l'Orateur:** Les députés ont entendu la motion présentée par l'honorable député de Prince Edward-Hastings. Elle doit obtenir le consentement de la Chambre.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Comme il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en discussion.

[M. Lambert (Bellechasse).]

• (2.50 p.m.)

### AIR CANADA

LES MISES À PIED—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande à la Chambre l'autorisation de présenter la motion suivante:

Que le problème posé par l'annonce, par Air Canada, que 415 de ses employés seront mis à pied presque immédiatement soit soumis à l'examen du comité permanent des transports et communications, étant donné que cette annonce survient à un moment où le chômage au Canada est plus élevé qu'il ne l'a jamais été depuis dix ans.

**M. l'Orateur:** La motion que le député de Winnipeg-Nord, vient de présenter à la Chambre exige le consentement unanime de la Chambre. Aux termes de l'article 43 du Règlement, la présidence doit savoir s'il y a unanimité à ce sujet.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Comme il n'y a pas unanimité, la motion ne peut être mise en délibération.

\* \* \*

### L'ÉNERGIE

LES FORCES MARÉMOTRICES DE LA BAIE DE FUNDY—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord):** Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre l'autorisation de proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement, pour demander au gouvernement qu'il voie immédiatement à soumettre le rapport du Bureau des études marémotrices de l'Atlantique au comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'était montré tout disposé à examiner les recommandations du conseil en question, si les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick lui en faisaient la demande. Comme ils ne l'ont pas faite, je propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à envoyer immédiatement le rapport du Bureau des études marémotrices de l'Atlantique au comité des ressources nationales et des travaux publics, ainsi que tous les renseignements disponibles qui s'y rapportent et qu'il autorise le comité à convoquer des témoins et à présenter les témoignages relatifs à cette entreprise d'exploitation.

**M. l'Orateur:** Ici encore, la motion exige le consentement unanime de la Chambre et la présidence doit savoir s'il y a unanimité à ce sujet.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Comme il n'y a pas unanimité, la motion ne peut être mise en délibération.